



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 JUIN 2013

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2013	4
Compte-rendu des décisions du Maire	4
Compte-rendu des marchés publics de plus de 15 000 €	4
Q -1 Dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant - Convention d'animations sportives, culturelles ou ludiques	6
Rapporteur : N. PARENT HECKLER	6
Q -2 Dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant - Recrutement de personnel d'animation et d'encadrement	11
Rapporteur : N. PARENT HECKLER	11
Q -3 Garderie périscolaire - Actualisation des tarifs au 1 ^{er} septembre 2013	12
Rapporteur : N. PARENT HECKLER	12
Q -4 Approbation du Compte de Gestion 2012	12
Rapporteur : M. FRESSE	12
Q -5 Élection du Président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2012	13
Rapporteur : M. LE MAIRE	13
Q -6 Approbation du Compte Administratif 2012	13
Rapporteur : M. LE MAIRE. M. FRESSE	13
Q -7 Affectation des résultats de l'exercice 2012	24
Rapporteur : M. FRESSE	24
Q -8 Décision modificative	24
Rapporteur : M. FRESSE	24

Q -9 Ruche de Clairlieu - Convention de mise à disposition du personnel communal.....	26
Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE.....	26
Q -10 Dispositif d'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels - Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	26
Rapporteur : G. ANTOINE	26
Q -11 Modification de la liste des emplois permanents.....	27
Rapporteur : G. ANTOINE	27
Q -12 Projet de Rénovation Urbaine - Convention financière pluriannuelle - Avenant N°4.....	27
Rapporteur : Y. PINON.....	27
Q -13 Actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiements - Aménagement du site Pasteur en Maison de la Vie Associative et du Temps Libre	28
Rapporteur : M. FRESSE	28
Q -14 Attribution d'une prime pour le ravalement de façades	29
Rapporteur : L. WIESER.....	29
Q -15 Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération - Attribution d'une subvention à la maison de la culture et de la jeunesse Jean Christophe Massinon	29
Rapporteur : Y. PINON.....	29
Q -16 INFFOLOR - Demande de participation financière à la Mission Régionale des Métiers d'Art pour l'exposition "VICE VERSA"	30
Rapporteur : A. ROY.....	30
Q -17 50 ^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée - Réaffirmation des liens qui unissent la Ville de Laxou et la Ville d'Heubach.	30
Rapporteur : A. ROY.....	30
Q -18 Comité UNICEF 54 - Attribution d'une subvention de fonctionnement.....	31
Rapporteur : A. ROY.....	31
Q -19 Association Colonie de Laxou - Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement	31
Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE.....	31
Q -20 Halte-garderie "Les Canailloux" - Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement.....	33
Rapporteur : M. LE MAIRE.....	33
Q -21 Complexe sportif Gaston Lozzia - Convention de mise à disposition du terrain herbeux à la section sportive de rugby du lycée Georges de la Tour	33
Rapporteur : G. GIRARD.....	33
Q -22 Association Laxou ça roule - Attribution d'une subvention exceptionnelle.....	33
Rapporteur : G. GIRARD.....	33
1) Compte rendu d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine pour la Cohésion Sociale (DSUCS) reçue au cours de l'année 2012	35
Rapporteur : Y. PINON.....	35
2) Développement durable - Présentation du rapport annuel 2012 de la Communauté urbaine du Grand Nancy...35	
Rapporteur : M. LE MAIRE.....	35
3) Communauté urbaine du Grand Nancy - Séances des Conseils du 19 avril et du 31 mai 2013.	36



NOM-PRENOM	PRESENTS/ABSENTS	PROCURATION A :
1. GARCIA Laurent		
2. ANTOINE Gilbert		
3. PINON Yves		
4. BOUGUERIOUNE Naïma		
5. FRESSE Marcel		
6. PARENT HECKLER Nathalie		
7. VERHULST Daniel	ABSENT	Guilaine GIRARD
8. ROY Sophie		
9. VAUTRIN Serge		
10. WIESER Laurence		
11. THOMAS André		
12. LECA Dominique		
13. NASSOY Jacqueline	ABSENTE	Dominique LECA
14. LIGIER Marie-Josèphe		
15. REICHHART Jean-Pierre		
16. CAILLET Jean	ABSENT	
17. MACHIN Christian		
18. TAGHITE Isabelle		
19. PICARD Nicole		
20. GIRARD Guilaine		
21. FERNANDES Catherine	ABSENTE jusqu'à la question 4	Yves PINON
22. POIROT Coralie		
23. QRIBI Abdel-Karim	ABSENT à partir de la question 18	Naïma BOUGUERIOUNE
24. CHRISMENT Carole	ABSENTE	
25. HAYOTTE Denis	ABSENT	
26. HERTZ Pierre	ABSENT	
27. GHISLAT Azize	ABSENT	Myriam DOUX
28. BAILLET BARDEAU Claudine		
29. BAUMANN Pierre	ABSENT	Christophe GERARDOT
30. GERARDOT Christophe		
31. EPHRITIKHINE Valérie		
32. DOUX Myriam		
33. LEJEUNE Michel	ABSENT	

La séance, convoquée à 18 heures, est ouverte à 18 heures 03 sous la présidence de M. GARCIA, maire de Laxou.

M. le maire. - Je vous propose d'ouvrir notre séance.

(Le maire procède à l'appel)...

(Le quorum est atteint)...

Nicole PICARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2013

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (Non)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Compte-rendu des décisions du Maire

M. le Maire.- Avez-vous des questions ? (Non)

Compte-rendu des marchés publics de plus de 15 000 €

M. le Maire.- Avez-vous des questions ? (Non)

Avant d'attaquer la partie proprement délibérative, j'ai une demande de prise de parole de Mme BARDEAU.

Mme BARDEAU.- Je voudrais m'exprimer pour vous informer de l'attitude que je compte adopter dans l'exercice de mon mandat de conseillère municipale pour les mois à venir.

En effet, j'ai pris la décision solennelle de quitter le groupe de Laxou Avenir, me sentant désormais très éloignée de l'attitude et du comportement de certains des membres de ce groupe. L'agressivité, le manque d'esprit constructif et l'intolérance me sont devenus insupportables et je souhaite dès lors me démarquer de ce groupe pour retrouver sérénité et liberté de pensée et d'actions.

Je remarque et je déplore, et c'est également une des causes de mon départ, que les notions de respect, de compréhension, de solidarité, de partage et d'écoute entre les sexes ne sont pas appliquées par certains membres du groupe.

Cependant, par cette démission du groupe, je ne trahis pas les idées auxquelles j'ai toujours cru et pour lesquelles je me suis toujours battue notamment dans mon implication citoyenne et solidaire pour la ville de Laxou.

De ce fait, je ne laisse le droit à personne de douter de mon engagement et, si le groupe Laxou avenir défend et propose des idées auxquelles je crois, il est naturel que ma voix s'associera au Groupe.

Malgré les pressions que j'ai pu recevoir à l'annonce de la décision de quitter le groupe Laxou-Avenir, je reste fermement attachée à ma fonction de conseillère municipale.

Je revendique ma liberté et, pour l'avenir, je me donne le droit de travailler avec toutes celles et tous ceux prêts à bâtir des projets constructifs pour notre ville dans l'apaisement ayant pour seul but le bien être de toutes les Laxoviennes et tous les laxoviens.

M. le Maire.- Le conseil municipal prend acte de votre déclaration.

Comme vous le savez, notre collègue Martine WAGNER est décédée et je souhaite que nous observions une minute de silence à sa mémoire.

(Il est observé une minute de silence)...

ÉDUCATION

Q -1 Dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant - Convention d'animations sportives, culturelles ou ludiques

Rapporteur : N. PARENT HECKLER

Mme PARENT HECKLER. - (*Lecture de la délibération*)...

Je voudrais profiter de l'occasion pour faire une déclaration.

« Comme il semble maintenant de coutume pour les oppositions de préparer un texte écrit afin qu'il soit retranscrit intégralement, tout en appartenant loyalement à la majorité je fais de même.

J'étais absente au dernier conseil municipal et c'est avec grand étonnement que j'ai pris connaissance à la lecture du compte rendu que l'on vient de voter de l'intervention de M. GHISLAT concernant les rythmes scolaires.

Une fois encore, je constate que la récupération politique et la mauvaise foi n'ont pas de limite.

D'ordinaire, je fais abstraction de tout cela et je laisse parler ceux qui se donnent en spectacle et cherche écho à leur propagande.

Aujourd'hui je réagis car, comme je l'ai toujours dit, je ne tolérerai pas que l'on fasse de la propagande politique en se servant des enfants et de leur bien-être pour donner légitimité à ses propos.

Force est de constater que le seul document de travail que possède M. GHISLAT est le journal.

De surcroît, il n'étaye ses propos que sur des écrits qui donnent sujet à polémique, sans avoir la volonté et l'honnêteté intellectuelle de rechercher le factuel.

Notons au passage que d'autres élus d'opposition excellent en ce moment dans cette discipline et ainsi se servent de la situation personnelle de certains élèves et parents d'élèves pour discréditer le travail des agents municipaux en arrangeant la vérité, et tentent de jeter par la même occasion le discrédit sur les élus ; tout cela sans jamais passer par les instances de concertation en place tels les conseils d'école ou les comités de suivi, alors même que les problèmes évoqués y ont toute leur place : problème d'horaire d'ouverture de portail, horaire de prise en charge des enfants, transmissions des informations de présence ou d'absence de l'enfant, etc.

M. GHISLAT fait fi de tout le travail fourni par les agents municipaux et les élus ces dernières années sur le dispositif ATE.

Selon lui, les améliorations apportées, les nouvelles activités mises en place à la demande des enfants, les nouvelles thématiques incluses dans les projets telles la citoyenneté, la sensibilisation au handicap, la santé, la biodiversité et les problématiques environnementales ne méritent pas que l'on communique sur le sujet. J'en prends bonne note.

Je rappelle tout de même à M. GHISLAT que toutes les communications faites dans tous les lieux ont fait référence à la volonté politique de 1995, volonté que nous avons souhaité pérenniser pour l'épanouissement des enfants et non pas de manière à s'approprier la genèse du dispositif. M. le Maire avait d'ailleurs convié son prédécesseur à recevoir un prix Territoria avec lui, ce qui a permis de mettre en exergue certains comportements...

De surcroît, la notoriété de Laxou s'est faite d'elle-même et de manière concrète notamment au travers de l'enquête sur les rythmes scolaires effectuée par le ministère de l'Education nationale en 2010 avec le rapport établi le 8 décembre 2010 qui ciblait bien les bénéficiaires du dispositif laxovien et les pistes d'amélioration et de travail à prendre en compte.

Dans ses propos, M. GHISLAT se permet de parler de concertation ratée.

Manifestement, M. GHISLAT ne s'est même pas donné la peine de s'intéresser au sujet.

Il débarque à la dernière minute, fait semblant, à seule fin de récolter des informations utilisables pour sa propagande personnelle. Ainsi, il n'a manifestement pas pris la peine de lire le décret et le guide pratique de la réforme car, dans ce cas, il aurait constaté que nous avons fait un travail de concertation bien au-delà de ce qui était préconisé. Là où d'autres communes ont fait une seule réunion et une consultation des besoins en garderie et restauration, nous sommes allés plus loin. Conseils d'écoles, comités de suivis, réunion des équipes encadrantes, concertations multiples avec les parents délégués ont permis d'échanger et connaître les attentes de chacun. Ces attentes ont été prises en compte et ont abouti aux propositions transmises à l'inspection d'académie.

M. GHISLAT ne s'est même pas donné la peine de tenir compte de l'avis de ses collègues en commission scolaire. En effet, ses collègues, qui manifestement sont plus qualifiés en la matière, se sont intéressés au sujet, ont émis des observations, des remarques constructives dont nous avons tenu

compte dans notre manière de procéder, l'organisation proposée, ainsi que dans le contenu des activités.

On peut légitimement se poser la question de savoir si M. GHISLAT attendait une concertation à l'identique de celle menée en 1995 ? J'aimerais une réponse, mais il n'est pas là.

S'il s'était intéressé au sujet, il aurait pris en compte les éléments suivants :

Comme le stipule le décret article D 521-11, « l'organisation de la semaine scolaire est fixée par le DASEN soit sur proposition du conseil d'école, soit sur proposition du maire ». Le guide pratique stipule qu'en cas de désaccord entre les propositions des différents interlocuteurs, c'est le DASEN qui tranche.

Or, les propositions d'organisation émanant des parents d'élèves étaient différentes de celles émanant des enseignants et des conseils d'école. La proposition initiale de la mairie était en adéquation avec les rythmes de l'enfant et les termes du décret mais ne correspondait pas aux desiderata des familles ou des enseignants. Nous avons fait la démarche de retravailler sur pas moins de 12 propositions d'organisation. La dernière réunion du 16 avril avec les directeurs d'école et les représentants de l'inspection d'académie avait pour but d'élaborer une organisation qui puisse satisfaire le plus grand nombre afin de la soumettre au DASEN pour validation ou pas. M. GHISLAT s'est permis d'annoncer en avant-première en conseil municipal l'hypothèse d'organisation de la semaine pour les enfants des écoles maternelles avant même que l'inspection d'académie ne l'ait validée.

Le questionnement de tous est de savoir comment M. GHISLAT a eu connaissance de la nouvelle proposition qui ne pouvait être annoncée qu'une fois validée. Les 3 inspectrices présentes ainsi que les membres du service éducation et moi-même n'avons pas communiqué sur le sujet et nous sommes tous très curieux de savoir quelles sont ses sources. Nous attendons une réponse de M. Ghislat sur le sujet.

De surcroît, M. GHISLAT porte tellement peu d'intérêt au dossier qu'il n'a pas vu que, dans cette proposition, ce ne sont pas 20 minutes d'activités qui seront proposées sur la journée, mais 1 h 40. Il semble de plus oublier qu'un enfant scolarisé en maternelle a un temps d'attention de 15 à 20 minutes dans une activité, ce qui induit une manière de travailler différente de celle actuellement en place en élémentaire.

Dans la précipitation, il ne s'est pas rendu compte que sa proposition soi-disant « de la majorité des parents » de 45 minutes d'activité à la suite de la pause méridienne était celle faite initialement par la municipalité. Or, cette proposition a été rejetée par une majorité de parents d'élèves et d'enseignants ! De quelle majorité M. GHISLAT parle en ces termes ?

M. GHISLAT ne peut pas d'un côté dire qu'il faut prendre en compte les avis des parents et enseignants et d'un autre côté faire une proposition qui ne tient compte de l'avis ni des uns, ni des autres.

Parallèlement, fort de son article de presse, M. GHISLAT fait fi de la réalité et se gargarise alors même que les syndicats d'enseignants communiquaient déjà avant la parution du décret sur « 61 % des enseignants réclament des cours finissant à 15 h 30 ». Là encore, en accusant le maire d'avoir tenu compte de cet élément, M. GHISLAT met en doute des informations factuelles et des données transmises par des syndicats.

De même, d'un côté nous avons le Ministère de l'Education qui nous dit de faire appel aux ATSEM pour l'encadrement des enfants, de l'autre nous avons M. Ghislat qui affirme textuellement qu'elles ne sont pas qualifiées pour le faire. Pour mémoire, ce sont ces mêmes ATSEM qui interviennent et encadrent les enfants en atelier tout au long de l'année ainsi que les jours d'accueil en cas de grève. Parallèlement, comme vous le savez, nous avons mis en place une organisation qui amène leur participation au dispositif, en la basant sur le volontariat, pour des activités où elles ont des compétences ou des formations complémentaires tels que la relaxation, la musique, les arts plastiques, le chant, etc. Là, M. GHISLAT c'est vous qui nous baladez et divisez et n'écoutez pas.

Je terminerai sur le fait que nous sommes en contact avec nombre de communes de diverses sensibilités politiques qui ont décidé de mettre en place la réforme dès la rentrée 2013. A travers les différents échanges, j'ai constaté que le sujet avait permis à des élus de tous bords de travailler ensemble, en faisant abstraction des clivages politiques et avec bienveillance pour l'avenir des enfants. Des équipes d'oppositions ont eu une démarche participative dans des communes de droite comme de gauche et, une fois encore à Laxou, nous nous retrouvons dans la situation où l'égoïsme et la récupération politique priment sur cette démarche participative et le bien-être des citoyens.

Merci à tous de m'avoir écouté et merci, si possible de répondre aux questions posées.

M. le Maire.- Merci de cette mise au point.

Avez-vous des remarques ?

M. GERARDOT. - Je ne répondrai pas à la mise en cause de M. GHISLAT à titre personnel. Je n'ai pas souvenir avoir entendu tout cela dans cette assemblée.

Mme PARENT HECKLER. - Si, c'est écrit dans le compte rendu.

M. le Maire.- Tu viens de le voter.

M. GERARDOT. - Je n'ai pas entendu tout cela dans cette enceinte. Chacun est libre et de bonnes mœurs, soit en tant qu'élu, soit en tant que parent. Donc, je n'ai pas de responsabilité à titre de président de groupe des propos engagés ici ou là. On ne sait pas ce qui se dit. Je n'ai donc pas d'intervention particulière suite à ces propos, en tant que président de groupe ; quand nous nous sommes exprimés sur la question des rythmes scolaires, nous le faisons collectivement. Je prends acte de ces attaques, M. GHISLAT n'étant pas là, il ne pourra pas vous répondre. Ce sont des attaques personnelles à entendre vos propos. Ceci dit, on ne va pas polémiquer après tel journaliste qui a dit que M. le Maire a dit que dans la presse mais M. le Maire dit que ce n'était pas lui, mais il l'a mis entre-guillemets...

M. le Maire.- Ce n'est pas une attaque personnelle, ça ?

M. GERARDOT.- Je retrace la presse. Il était écrit dans un article qui reprenait vos propos, ouvrait les guillemets et qui a redit ensuite puisque vous avez répondu : ce n'est pas vrai, je n'ai pas dit cela et il a confirmé que vous aviez bien dit cela. Ce qui intéresse le groupe, ce sont les enfants et les Laxoviens, ce ne sont pas ces enjeux de personne dont je n'ai que faire.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ANTOINE.- Ce n'est pas une attaque, c'est une réponse à l'expression d'un élu, qui a été retranscrite. Ce n'est pas une attaque sur la personne en tant que personne, ce sont les positions d'un élu. C'est ce qui a été exprimé. Il l'a exprimé en tant que lui-même, peut-être. Il est logique que ce soit lui à qui on le reproche et pas au groupe.

M. GERARDOT.- Et dans les espaces privés visiblement.

M. le Maire.- Ce n'est pas dans un espace privé, c'est rigoureusement ce qui a été dit au conseil. Vous venez de le voter à l'unanimité. Je crois même me souvenir que M. GHISLAT, pour être sûr qu'il n'y ait pas une virgule qui échappe à Mme la sténotypiste, avait remis un document à celle-ci.

Ce qui me pose vraiment souci, c'est effectivement qu'à ce moment-là je n'avais aucune information de l'inspection d'académie. Or, à la réunion, il y avait la commune, l'inspection d'académie et les directrices d'école. L'inspection d'académie n'a pas communiqué dessus, la commune n'a pas communiqué dessus. J'aimerais entendre M. GHISLAT le moment venu et nul doute qu'il aura quelque chose à nous dire.

Je vous invite vivement à faire gaffe, quand vous lisez le journal et que vous interprétez ce qui est écrit. J'avais cité un de vos maîtres à penser, qui était François Mitterrand, en disant que la liberté de la presse est très compliquée mais il vaut mieux cela que pas de liberté du tout.

Par exemple, j'ai reçu un courrier d'une association, la copie d'un courrier qui a été envoyé à Pierre BAUMANN, en tant que conseiller général. Dans l'Est Républicain du dimanche 28, il était relaté vos propos, Monsieur le Conseiller général : « Pour Laxou et Villers, une négociation a abouti avec deux services d'aide à domicile, Ville et services et le Relais des services à Laxou ». Nous vous remercions de faire la promotion de nos structures à travers le canton. Toutefois, cette information est sans fondement et totalement erronée, demeurant à votre disposition, etc. etc.

Encore une fois, je ne mets pas en doute les propos de Pierre qui n'a peut-être pas dit cela. Je ne mets pas en doute le journaliste qui n'est peut-être pas au fait de la globalité des détails de ce type d'affaires.

Je vous dis que, lorsque quelqu'un de votre groupe se permet de brandir un journal en disant : vous avez dit que, au lieu de creuser un peu plus, je pense que l'on gagnerait tous en sérénité et en clarté vis-à-vis de tout le monde parce que cela peut être nuisible à certaines images.

Sur cette délibération à proprement parler, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q -2 Dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant - Recrutement de personnel d'animation et d'encadrement
Rapporteur : N. PARENT HECKLER

Mme PARENT HECKLER.- C'est la délibération que nous vous présentons tous les ans pour le recrutement du personnel d'animation et

d'encadrement. La différence par rapport aux années précédentes c'est que le recrutement s'étend aussi aux écoles maternelles.

(Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- Avez-vous des remarques, des oppositions, des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q -3 Garderie périscolaire - Actualisation des tarifs au 1^{er} septembre 2013

Rapporteur : N. PARENT HECKLER

Mme PARENT HECKLER.- Nous avons voté des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2011 pour ce qui concerne la garderie périscolaire. Ces tarifs n'ayant pas changé, vous n'avez pas à voter de prix. Mais il est nécessaire de voter l'adoption d'un forfait supplémentaire d'un cinquième jour de la semaine, le mercredi matin qui sera inclus dans les forfaits à compter de la prochaine rentrée.

Le forfait mensuel reste inchangé pour les 1 à 4 fois par semaine ; on a juste créé le forfait pour la cinquième fois par semaine, sans augmenter le prix de la prestation.

(Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- On a bien en tête que les tarifs n'ont pas bougé depuis 2011.

Avez-vous des remarques, des oppositions, des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

FINANCES

Q -4 Approbation du Compte de Gestion 2012

Rapporteur : M. FRESSE

M. FRESSE.- *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire.- Avez-vous des remarques, des oppositions, des abstentions ?

**La délibération est adoptée à la majorité 5 contre : MM GHISLAT BAUMANN GERARDOT
MMES EPHRITIKHINE DOUX et 1 abstention : Mme BARDEAU**

**Q -5 Élection du Président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2012
Rapporteur : M. LE MAIRE**

M. le Maire.- Les mécanismes un peu formelles font que le président de séance doit être élu. Pour l'approbation du compte administratif 2012, il est proposé au conseil de procéder à l'élection du président de séance pour la question relative au compte administratif 2012.

Je vous propose la candidature de Gilbert ANTOINE.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non)

Je vous propose de voter pour Gilbert ANTOINE.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La candidature de M. ANTOINE est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

5 abstentions : MM GHISLAT BAUMANN GERARDOT MMES EPHRITIKHINE DOUX

**Q -6 Approbation du Compte Administratif 2012
Rapporteur : M. LE MAIRE. M. FRESSE**

M. ANTOINE.- Pour cet exercice du compte administratif, je vais présider, je vais donner la parole à M. le Maire.

M. le Maire.- Monsieur FRESSE.

M. FRESSE.- Je vais vous présenter le compte administratif de la ville de Laxou.

Je voudrais tout d'abord remercier le service des finances de la ville mais aussi l'ensemble des élus et des fonctionnaires pour le travail accompli dans la présentation de ce document pour qu'il soit le plus pédagogique possible.

Vous avez pu remarquer que le taux de validation du compte 2012 est de 88 % pour les dépenses et d'un peu plus de 100 % pour les recettes. C'est le signe d'une gestion prudente, d'une réactivité efficace des élus et du personnel de la ville.

A noter que le taux de réalisation est encore plus net sur le budget de fonctionnement que sur le budget d'investissement.

Tout d'abord concernant les dépenses réelles de fonctionnement,

93,76 % de réalisation par rapport au budget primitif. Soulignons qu'il est nécessaire qu'il y ait un minimum d'élasticité pour permettre un bon fonctionnement des services. Parmi celles-ci, nous avons tout d'abord les charges de personnel. Elles représentent 62,93 % des dépenses réelles mais seulement 55 % du budget primitif. Le taux de réalisation se situe à 98,36 %. C'est donc difficile de faire mieux en termes de maîtrise budgétaire.

Pour ce qui concerne la répartition des dépenses par fonction, il apparaît que plus d'un tiers de ces dépenses de personnel sont affectées au fonctionnement général de la collectivité.

La fonction enseignement représente 22,69 % des frais de personnel, ce qui n'est pas surprenant quand on connaît les priorités municipales.

La culture représente près de 10 %, si la place affectée à cette fonction est à la fois dans le fonctionnement des deux sites de la médiathèque mais aussi par les diverses animations pilotées ici et là.

Les charges à caractère général représentent 20 % du budget des dépenses réelles. Vous avez pu remarquer que les dépenses d'énergie sont les seules à être en dépassement sur les prévisions, ceci en dépit de travaux d'isolation, d'optimisation des installations communales.

Par contre, les autres services extérieurs ont été limités à 74 % du BP, ce qui est une situation intéressante dans l'utilisation des services extérieurs.

A noter aussi une dépense inférieure aux prévisions dans les publications et dans les frais de prestations.

La répartition par fonction n'appelle pas de commentaires particuliers puisqu'elle correspond aux priorités municipales énoncées.

Pour ce qui concerne les charges de gestion courantes, on constate une régression de plus de 2 % par rapport à l'exercice 2011. Grâce à une réduction de la subvention d'équilibre du C.C.A.S. mais qui n'altère pas la qualité et la diversité de ces interventions. Il suffit, pour s'en convaincre, d'aller pour le détail dans le rapport de présentation qui vous a été remis.

Quant aux subventions aux associations, l'effort a été maintenu à quelques dixièmes près.

La charge d'intérêt payée pour la dette communale ne représente que 1,79 % du budget.

L'écart positif de 127 000 € par rapport au budget primitif est consécutif un retour à l'emprunt plus réduit en raison notamment de cession d'immeubles communaux mais aussi au fait que les crédits sont débloqués au moment du besoin réel en trésorerie seulement. Ainsi, à titre d'exemple, le prêt de 500 000 € qui a été octroyé par le Crédit agricole a seulement été débloqué fin mars dernier.

Pour ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement, l'excédent de recettes est essentiellement dû aux produits exceptionnels consécutifs à la cession d'immeubles communaux, ce qui a permis, rappelons-le, de réduire le recours à l'emprunt.

Les impôts et taxes qui représentent plus de 50 % des recettes n'appellent pas de commentaires particuliers sauf à rappeler que les impôts locaux votés par notre assemblée sont stables depuis le début du mandat et qu'ils représentent un petit tiers des recettes fiscales ; les autres ressources provenant de dotations de l'Etat ou de la Communauté urbaine.

Cela démontre une nouvelle fois, c'est important à souligner, l'autonomie relative des collectivités locales et donc des communes parce qu'il y a assez peu d'autonomie financière réelle. On peut donc assimiler cette situation à une forme d'administration des territoires. De plus, divers projets législatifs ou réglementaires risquent d'amplifier encore ce phénomène.

Même si ce point représente moins de 4 % d'une recette, soulignons que le produit des services utilisés par les personnes, que ce soit des services scolaires et périscolaires, ou en matière de culture, n'ont pas fait l'objet d'augmentation au titre de 2012.

Pour ce qui concerne la section investissement, le programme a été réalisé à hauteur de 79 %, ceci en dépit de programmes importants susceptibles d'avoir quelques décalages dans le temps.

Les investissements effectifs représentent près de 80 % des dépenses ; le solde étant effectué au remboursement de la partie capital de l'endettement.

Les lignes les plus significatives sont détaillées dans le rapport d'orientation du compte administratif que vous avez entre les mains. Soulignons néanmoins la poursuite de la rénovation des équipements et des

locaux scolaires, sportifs et culturels, le lancement du programme du parc de l'hôtel de ville et l'aménagement de la maison de la vie associative et du temps libre, et la poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments communaux, bien entendu de l'équipement informatique ont été développés pour permettre un fonctionnement plus efficace et fiable.

Je souligne que ce programme n'a été financé que par très peu de subventions. Il n'y a quasiment que l'A.N.R.U. qui nous a aidés dans ce domaine ; c'est moins de 50 % par l'emprunt, ce qui permet de limiter l'encours par habitant à hauteur de 330 € environ au 31/12/2012, soit un des taux les plus faibles de l'agglomération de Nancy.

Voilà, Mesdames et Messieurs, cette présentation du compte administratif Bien entendu, je suis à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez poser.

M. ANTOINE.- Monsieur le Maire, avez-vous quelque chose momentanément à ajouter avant que nous passions aux questions ?

M. le Maire.- Non, pas pour le moment.

M. ANTOINE.- Le débat est ouvert.

Qui veut la parole ?

M. GERARDOT.- Tout d'abord, merci aux services municipaux pour l'ensemble des documents qui nous sont adressés sous une adaptation à la minute qui traduit précipitation et tension.

Le compte administratif, reflet de la gestion exacte de la réalisation ou la non-réalisation du budget de l'année écoulée, il est donc un véritable outil qui offre à lire vos budgets successifs dans leurs affichages insincères qui ne sont en réalité que des instruments de communication comme nous l'avons observé malheureusement depuis le début de votre mandat à Laxou et, comme notre collègue, M. FRESSE, l'a rappelé, cela fait six ans que c'est ainsi.

Insincérité politique pourquoi ?

Pour l'illustrer, vous présentez au conseil municipal du 21 février de cette année une délibération concernant l'affectation des résultats 2012 avant le compte administratif avec des chiffres qui sont faux et non conformes à la réalité. Nous nous étions abstenus. Quelques mois après, vous représentez donc une nouvelle délibération avec d'autres chiffres.

Concernant le compte administratif, quelques exemples...

Tout d'abord 3,66 % des reversements sur arrêt maladie du personnel versés par la CPAM et notre assureur montre d'une part que nous sommes bien

assurés, mais l'essentiel c'est surtout que l'absentéisme est particulièrement marqué dans notre collectivité au motif de l'ambiance et du climat que vous nourrissez ; j'ai déjà eu l'occasion de regretter cette situation qui se dégrade.

Le soutien aux associations est encore en recul par rapport à l'année dernière. En effet, l'année dernière, près de 7 % des subventions aux associations inscrites au budget n'étaient pas réalisées alors que vous affirmez sans cesse que c'est votre priorité. Une priorité des mots, car cette année, c'est 13 %, soit le double de l'année dernière du budget qui n'est pas affecté aux associations dans une situation économique où elles ont encore plus besoin de nous.

20 % de dépenses réalisées seulement sur le compte 204 sur une enveloppe de + de 130 000 €.

Les moyennes nationales des communes de même strate pourtant obligatoires par la loi ne sont toujours pas présentes dans votre document comme je le précise tous les ans. Je suis régulier et constant dans mon analyse.

La balance générale du compte administratif en investissement fait état d'un écart de 16 % entre les dépenses et les recettes sur les réalisations. Ce n'est pas un bon indicateur de volontarisme.

Un excédent d'investissement pour près de 900 000 € qui génère pourtant un emprunt mobilisé de 572 000 € inutile sur 1 100 000 € de budget d'investissement prévu, drôle de gestion. Je me demande quel ménage pourrait emprunter pour n'en rien faire sauf payer des intérêts ! Je sais que la BCE a les taux les plus faibles de son histoire, mais quand même emprunter inutilement...

Plus de 85 000 € sont puisés sur les réserves de la commune pour financer le déficit de fonctionnement de l'année.

Une FCTVA sous calibrée car un réalisé de 117 % alors qu'elle est prévisible puisqu'elle exprime nos achats antérieurs.

En synthèse, un emprunt qui n'a pas servi mais qui viendra peser sur l'année budgétaire en cours inutilement par des remboursements qui viendront alourdir le fonctionnement de cette année.

A ce rythme, il est temps que les élections approchent, car le matelas fond comme « neige au soleil » pour vos projets bientôt alourdis pour le parc de la mairie de + 20 000 € de dépenses supplémentaires dans la prochaine

délibération modificative des crédits que vous allez nous présenter tout à l'heure.

Une fin de cycle de votre mandature marquée par une ambiance délétère et un climat de défiance, une gestion insincère au profit d'une communication exubérante qui reste la colonne vertébrale de votre mandat.

Ce compte administratif témoigne une fois de plus d'une année de souffrance dans la gestion de notre commune comme l'année dernière.

Nous souhaitons redonner de la confiance à la place de la souffrance, recréer un climat de sincérité et de sérénité pour une ville apaisée pour ensemble donner de la lisibilité de la créativité dans l'avenir.

Dans ces conditions nous voterons contre l'ensemble des délibérations relatives au budget qui nous sont soumises ce soir.

Je vous remercie de votre écoute, mes chers collègues.

M. ANTOINE.- Y a-t-il d'autres questions momentanément ?

M. FRESSE.- Quelques petits points sur l'affichage insincère. Je considère que les chiffres sont sincères parce qu'ils sont approuvés par le trésorier, il n'y a donc aucun problème sur ce plan-là.

Pour ce qui concerne les subventions aux associations, je crois que vous nous faites un procès d'intention parce que je ne connais pas, a priori, d'associations qui présentent un dossier normal qui n'aient pas eu la subvention sollicitée.

Pour ce qui concerne la strate des villes à l'identique, il faut que l'on fasse extrêmement attention sur cette notion de strate de villes à population identique. En effet, il y a dans notre bon pays toute forme de situations, toute forme de communautés de collectivités locales qui fait que, si l'on compare l'endettement de la ville de Laxou comme les autres villes de l'agglomération par rapport à la moyenne des villes de même taille, on aura des chiffres qui ne seront pas cohérents. Ici, c'est une communauté d'agglomération. Cela peut être d'autres formes, cela n'a aucun sens, à mon sens, de faire des comparaisons sur des strates de communes. Des communes sont proches, ont l'habitude de cette démarche. Pour ma part, je suis dans le langage de la vérité et je ne comparerai pas des choses qui ne sont pas comparables.

Sur la question des emprunts, je vous demande simplement de comparer les 500 000 € dont nous avons obtenu l'accord pour la fin décembre 2012, et le fait qu'il restait 507 000 € d'investissement à réaliser. La cohérence est là,

pour moi. Nous avons une garantie de financement sur des travaux qui ont été réalisés sur 2013. Pour moi, il n'y avait pas de problème à ce niveau-là.

M. ANTOINE.- Y a-t-il d'autres interventions ? (Non)

Une fois que le maire se retirera pour que nous votions, il n'y a plus de débat relancé. Le débat est en présence de l'ordonnateur. Une fois qu'il se sera retiré, le débat sera clos. Je le dis pour ceux qui auraient envie d'intervenir après la sortie de M. le Maire pour dire ou tout le bien ou tout le mal qu'ils pensent de lui ou de sa gestion.

Y a-t-il, après ce que je viens de vous dire, d'autres interventions ? (Non)

Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne reprendrai pas la globalité de ce que le rapporteur a évoqué mais juste pour pointer trois choses que vous critiquez régulièrement, et quand cela va dans le bon sens vous ne le dites pas.

Je m'adresse à l'opposition.

Il y a des optimisations de dépenses quand même si l'on regarde les lignes 6288 avec les dépenses extérieures. Je note que la globalité des frais de téléphone notamment et des liaisons internet ont baissé par rapport à ce qui était prévu. Encore une fois, il faut regarder par rapport à ce qui était prévu.

Quand vous dites qu'il y a je ne sais combien de pour-cent de moins non versé aux associations. C'est faux et archi-faux. Les associations n'ont pas demandé autant que la ligne budgétaire le permettait. Elles ont demandé moins. Si votre gestion c'est quand quelqu'un demande 100 d'entrée de jeu on lui donne 110 avant de commencer, je ne sais pas comment on peut s'en sortir. On tire notre chapeau aux services qui lancent de manière anticipée les marchés. On le verra sur la délibération de DM. Lorsqu'il y a des moins par rapport à des lignes budgétaires, ce n'est pas que les travaux n'ont pas été faits, c'est qu'ils ont coûté moins cher. Cela vaut le coup de garder cela en tête et de féliciter les services qui lancent les marchés mais aussi les services qui suivent les travaux.

Il y a un indicateur, et on peut se raconter ce que l'on veut, toutes les collectivités de France y sont attentives, c'est : est-ce que les banques nous prêtent de l'argent pour des montants non négligeables ? Jamais depuis ce mandat, jamais une banque n'a été défailante et n'a refusé de nous prêter et même, aujourd'hui, avec ce qui nous attend au niveau des collectivités locales, les emprunts que nous faisons sont sur 20 ans. Je ne connais pas beaucoup de

collectivités qui, aujourd'hui, vont chez le banquier pour demander un prêt et qui le propose sur 20 ans. C'est un signe de bonne santé financière de la collectivité quoique vous en disiez. Comme vous avez su le rappeler, en début d'intervention, vivement les élections. J'ai envie de dire : oui, vivement les élections parce que tous ces débats-là seront mis sur la place publique bien au-delà des bancs du conseil municipal.

J'ai souvenir qu'un membre de votre groupe trouvait scandaleux la médiathèque, c'est la catastrophe, pas normal, il y a beaucoup moins que prévu, etc. Si vous regardez, et ce sont les chiffres, il était prévu de l'ordre de 55 K€ en achat de supports ; on en a acheté pour 60 K€. On a fait encore mieux. Pour cela, bien évidemment, il faut une décision modificative sur lesquelles vous votez toujours contre. En tout cas, c'est la réalité des chiffres.

La communication, vous avez souvent ce mot-là à la bouche, Monsieur GERARDOT, vous ne faites que cela. Je vois que l'on avait imaginé 54 K€ de communication, on a fait 45 K€. Ce sont des efforts réguliers faits à la fois par les services et les élus. Vous auriez pu quand même le pointer puisque, si l'on reprenait les débats justement du 21 février, vous y faisiez allusion.

On reviendra certainement sur la maison de la vie associative et du temps libre ainsi que le parc de l'hôtel de ville. Il ne vous a pas échappé que nous avons envisagé de l'ordre de 47 K€ pour les frais de réception. Je vous renvoie à la page 7 ; il y a 33 K€, donc beaucoup moins que ce qui était prévu.

Là aussi, Madame la directrice générale, s'il vous plait merci de transmettre nos félicitations et nos remerciements aux services qui font attention et qui sont très soucieux des deniers publics quand il s'agit justement de faire des frais de cette nature.

Il y a quelque chose que je ne peux pas vous laissez dire, en tout cas cela fait d'autant plus sourire quand on se souvient de la première déclaration de ce conseil de Mme BARDEAU. Vous parlez que les agents, etc., vous n'avez pas osé parler du mot « pression ». Je l'ai entendu dans un certain sens il y a quelques minutes. Vous parlez de souffrance, etc. la souffrance du personnel. Je suis très attaché à lutter contre tous ceux qui font souffrir le personnel. J'ai souvenir d'un agent qui vous a écrit en me mettant en copie, Monsieur GERARDOT. Evidemment, je ne dirai pas quel agent m'a écrit. En reprenant vos mails vous le trouveriez :

« Christophe, comme suite à ton appel téléphonique d'hier, j'ai souhaité t'adresser ce courriel. Récemment, lors du pot de départ organisé par ... alors

que l'on bavardait, tu m'as questionné sur les agents promouvables mais non promus pour cette année, j'ai rapidement mis fin à cette conversation te rappelant, d'une part, que j'étais là uniquement pour profiter de cette petite fête et, d'autre part, que je suis soumise à une obligation de réserve. Tu m'as téléphoné hier à mon bureau pour revenir sur le même sujet, je t'ai rappelé mon devoir de réserve insistant sur les faits que tes questions m'ont mise mal à l'aise et m'ont vraiment embarrassée. »

Je vous fais grâce de la fin du mot que cet agent m'avait fait. Donc, pas de leçon, Monsieur GERARDOT, sur la souffrance des uns et des autres et sur ce que vous essayez de faire vis-à-vis de certains agents. Je ne pense pas que je suis celui qui puisse donner le plus de leçons ; je ne suis certainement pas celui qui en a le plus à recevoir, en tout cas certainement pas de vous, Monsieur GERARDOT.

Il ne vous a pas échappé, page 12, où l'on parle de strates, que les chiffres nationaux issus des comptes administratifs indiquent que les impôts locaux par habitant sont à Laxou inférieurs de 55 % par rapport aux communes similaires. Cela est un vrai motif de fierté. Ce sont des chiffres vérifiables, ils sont nationaux. Il n'y a pas de problème à ce sujet. A un moment, je veux bien que l'opposition soit obligée de dire que je gère mal, reconnaissez que, sur des chiffres incontestables fournis par les administrations qui s'appuient sur les comptes administratifs, justement l'on puisse comparer ce qui est comparable.

Dans le dernier Laxou Actualités, vous faisiez référence à la perte sèche qu'aurait essuyée la commune par rapport à la vente de l'immeuble dit de La Poste. Je ne suis pas responsable du marché immobilier. Il se trouve que nous avons un acquéreur qui a été défaillant et nous avons eu un autre acquéreur. C'est cela aussi faire des affaires et gérer une commune en vendant du patrimoine qui coûte plus qu'il ne rapporte, sur le budget 2014 également. Cette nouvelle politique qui, apparemment, vous choque, ou en tout cas vous interpelle, c'est aussi la modernité. Lorsque l'on a un bien qui coûte et qui ne rapporte rien, je suis de ceux qui le vendent pour justement limiter le recours à l'emprunt permettant de ne pas augmenter les impôts et en tout cas avoir une gestion saine de la commune comme Marcel FRESSE l'a rappelé.

Je voulais revenir un petit peu sur toutes ces informations en remerciant évidemment les services et les élus qui ont travaillé sur le document pédagogique. Il y a véritablement des choses importantes dans ce document public, je le rappelle, sur le site internet une fois qu'il sera voté. Je dis que

depuis six ans, dans cette enceinte, que nous n'avons pas à rougir de la gestion de la commune.

Un dernier mot sur ce qui s'est passé à l'A.M.F. hier. Cela est très confortable d'être à l'A.M.F. parce qu'il n'y a aucun clivage politique c'est vraiment l'intérêt général des communes qui est mis en avant. Cela était le cas dans le communiqué de ce matin de l'A.M.F. Cela m'interpelle et m'inquiète pour l'avenir, lorsque l'on attend les mesures gouvernementales à venir. Le comité directeur de l'A.M.F. a interpellé le gouvernement sur les risques de fortes perturbations de l'équilibre financier des collectivités locales du fait de la contribution exceptionnelle de 1,5 Md€ en 2014 et de 3 Md€ en 2015 demandée aux collectivités. L'A.M.F. dit son inquiétude croissante sur la capacité des collectivités locales à maintenir un niveau d'investissement suffisant dans un contexte de crise. Les deux grands chantiers, que ce soit la maison de la vie associative et du temps libre, que ce soit le parc de l'hôtel de ville Pol CHONE, tous ces chantiers dopent l'investissement, l'emploi. Cela nous permet de donner aussi des heures de travail à des populations défavorisées. Je vous rappelle que, dans les marchés publics, nous avons ce type de clauses d'insertion.

Tant que je serai maire, il y aura un investissement fort parce que cela fait marcher la machine économique, cela donne de l'emploi. Je le dis à chaque budget. Evidemment, cela tombe parfois à plat vis-à-vis de vous, et c'est bien dommage parce que je pense que là-dessus comme à l'A.M.F. on aurait vraiment des moyens d'avoir des convergences.

Lorsque l'on sait que 70 % de l'activité économique est soutenue uniquement par la commande publique, je dis que le jour où les collectivités locales ne pourront plus investir ou alors à moins de faire flamber la note fiscale... Apparemment, les décisions gouvernementales vont dans ce sens, et je dis que c'est une vraie folie. Déjà quand on est dans une situation de crise économique, si jamais les mesures incitatives gouvernementales cisailent les envies d'investissement des communes, là, la crise que l'on connaît aujourd'hui n'aura vraiment plus rien à voir avec celle qui sera demain.

J'avais appris à l'école étant gosse que les extrêmes se nourrissent de la crise. Il y a des échéances électorales à venir et je suis inquiet fortement pour la démocratie comme on en voit quelques résultats.

Pardon d'être grandiloquent et de vous faire partager mon inquiétude, mais je pense qu'une prise de conscience de cette nature n'est pas inutile.

J'espère que, suite à ces unanimités au comité directeur de l'A.M.F., le gouvernement pourra infléchir un peu sa politique.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire en quelques mots.

M. ANTOINE.- Merci. Quelqu'un redemande-t-il la parole ? (Non)

Je vais inviter, Monsieur le Maire, à quitter la salle pour que nous votions sur le compte administratif.

(M. le Maire quitte la salle)...

M. le Maire s'étant retiré, il est demandé à l'assemblée d'approuver l'avis émis par la commission municipale des Finances du 5 juin 2013 et de se prononcer sur les points suivants :

➤ Prendre acte de la présentation faite du Compte Administratif ci-joint.
➤ Constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives :

- * aux reports à nouveau ;
- * résultat de fonctionnement de l'exercice ;
- * fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie ;
- * débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- * reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Sur le compte administratif qui vient de vous être présenté, qui vote contre ? 5 voix : MM GHISLAT BAUMANN GERARDOT MMES EPHRITIKHINE DOUX Qui s'abstient ? 1 voix : MME BARDEAU

Le compte administratif 2012 est approuvé à la majorité.

On peut faire rentrer M. le Maire.

(Retour de M. le Maire)...

Monsieur le Maire, j'ai l'honneur et le plaisir de vous informer que l'assemblée a approuvé le compte administratif avec cinq voix contre et une abstention.

M. le Maire.- Merci, Monsieur le Président.

Q -7 Affectation des résultats de l'exercice 2012

Rapporteur : M. FRESSE

M. FRESSE.- *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions ? (Non)

Cet excédent en question démontre également la bonne santé financière de la commune.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité

5 contre : MM GHISLAT BAUMANN GERARDOT MMES EPHRITIKHINE DOUX

1 abstention : MME BARDEAU

Q -8 Décision modificative

Rapporteur : M. FRESSE

M. FRESSE.- *(Lecture de la délibération)...*

La section d'investissement bénéficie d'un virement de la section de fonctionnement de 124 270 €. Par contre, elle permet également une réduction de l'emprunt de 110 000 €, cela nous permet d'alléger la dette future tout en maintenant les investissements.

Le deuxième point important à souligner ce sont les sommes de 348 000 €, 23 500 € et 11 650 € qui sont régularisées à la page 3 du document pour 313 750 €, 34 350 € et 23 500 €. Ce sont tout simplement des régularisations comptables par rapport aux opérations Champ-le-Bœuf ; cela datait de 1997. Ces opérations comptables n'ont aucune incidence sur la santé financière de la ville.

Pour ce qui concerne les autres éléments importants à souligner, pour la partie investissement, je tiens à préciser qu'il y a un certain nombre de réductions de dépenses notamment des travaux dans les groupes scolaires à hauteur de 17 000 € plus divers autres travaux de 3 000, 4 000, etc. Il ne s'agit pas de réduction d'investissement mais de réduction du coût des investissements. Par conséquent, ces réductions de coût d'investissement ont été possibles parce que nous avons lancé des marchés dès que le budget a été voté. Les travaux ont été réalisés assez rapidement, ils ont permis un redéploiement sur d'autres besoins en matière d'investissement. Nous avons donc pu faire plus de choses avec le même budget.

On parlait des espaces verts de hôtel de ville à hauteur de 20 000 €, je crois pouvoir dire que ces 20 000 € ne rentrent pas dans le cadre du projet global parc de l'hôtel de ville mais rentrent dans le cadre de la consultation d'un édifice qu'il était utile de faire pour des raisons de sécurité.

Pour ce qui concerne les différents travaux dans la maison de la vie associative et du temps libre, quelques lignes ont été affectées à des travaux mais également par des économies sur des lignes antérieures.

Pour ce qui concerne la section fonctionnement, ceci explique cela. Les 124 000 que nous avons pu affecter à la section investissement sont simplement dus parce que nous avons eu une bonne nouvelle en matière de dotations publiques. Il y a des contributions directes de 11 675 €, la DGF supérieure aux prévisions de 8 900 €, la D.S.U. : 34 790 € et la D.N.P. : 28 950 €. Toutes ces sommes ont permis d'alléger le recours à l'emprunt en affectant ces sommes pour partie aux financements des investissements.

Pour le reste, il y a quelques petites choses significatives. Par exemple, quelques petits investissements : l'accès à l'emploi d'handicapés. Nous avons une subvention de 7 500 € pour la médiathèque dans le cadre de l'opération Renaissance. Nous avons une subvention de 2 000 € pour l'opération En Dehors des Sentiers Battus. La DM, même si elle apparaît longue et fastidieuse est quelque part assez satisfaisante puisqu'elle nous permet de constater des moyens financiers un peu supérieurs aux prévisions.

M. le Maire.- Merci, Marcel ; merci aux services finances et à l'adjoint aux finances. Merci aux services au sens large parce que c'était au plus juste et remettre au pot commun c'est toujours important. C'est dommage qu'une partie de l'opposition ne soit pas là parce qu'elle s'interrogeait sur l'immeuble de La Poste. Mme CHRISMENT avait porté plainte auprès du Procureur de la République, la plainte a été classée sans suite sur la globalité des chefs qu'elle évoquait sur la gestion de biens communaux et un certain nombre de dépenses... preuve que M. le Procureur a fait diligence pour demander des explications, les obtenir et trancher en son âme et conscience.

Sur cette délibération, y a-t-il des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à la majorité

5 contre : MM GHISLAT BAUMANN GERARDOT MMES EPHRIKHXINE DOUX

1 abstention : MME BARDEAU

PERSONNEL COMMUNAL

Q -9 Ruche de Clairlieu - Convention de mise à disposition du personnel communal

Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE

Mme BOUGUERIOUNE. - *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire.- Madame BARDEAU ne prend pas part au vote pour des raisons d'implication.

Y a-t-il des interventions ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité 1 abstention : MME BARDEAU

Q -10 Dispositif d'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels - Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Rapporteur : G. ANTOINE

M. ANTOINE.- *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions ? (Non)

Une petite précision pour que tout le monde ait les chiffres en tête. Ce type de délibération devra passer dans les mêmes termes au C.C.A.S. Pour cette année, cela concerne les quatre agents que votre serviteur a passés en CDI. Donc, la lutte contre l'emploi précaire est faite. Depuis le début du mandat, 2 CDI ont été signés et 10 contrats titulaires. Donc, la commune de Laxou contribue aussi à l'épanouissement du personnel.

M. ANTOINE.- Cela veut dire que l'on n'a pas attendu la loi.

M. le Maire.- Absolument !

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q -11 Modification de la liste des emplois permanents

Rapporteur : G. ANTOINE

M. ANTOINE.- *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

URBANISME

Q -12 Projet de Rénovation Urbaine - Convention financière pluriannuelle - Avenant N°4

Rapporteur : Y. PINON

M. PINON.- *(Lecture de la délibération)...*

Il fallait faire un point d'étape et arriver à fixer un calendrier financier mais aussi de réalisation qui puisse tenir la route. Voilà ce que précise cet avenant n°4.

Nous sommes concernés en tant que porteur de projet par deux projets : le terrain multisports à côté du groupe scolaire SCHWEITZER et la rénovation du groupe scolaire SCHWEITZER et les aires de jeux que nous avons installées au Champ-le-Bœuf et pour lesquelles nous avons terminé en tant que maître d'ouvrage ces opérations.

Pour ce qui concerne plus précisément le Champ-le-Bœuf, l'opération qui nous concerne le plus et qui n'est pas terminée mais qui est sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, c'est bien entendu la rénovation du centre commercial de la Cascade qui avance. Pour ce qui concerne le parking, les travaux côté station service ont bien avancés. Nous avons, ici même, il y un an, donné un avis sur une D.U.P. prononcée par la préfecture, officielle produisant en tous les cas ses effets depuis. Les choses avancent. L'EPARECA qui est l'assistance publique qui redynamise au niveau national les centres commerciaux, est dans cette opération du centre commercial la Cascade ; elle négocie avec chacun des propriétaires pour racheter leur commerce. Quand

l'EPARECA sera propriétaire, les travaux pourront enfin commencer. Ce ne sont jamais des opérations faciles. Quand on est vendeur, on trouve toujours que l'acheteur n'en propose pas assez et quand on est acheteur que c'est trop cher. Cela prend du temps mais, petit à petit, les choses évoluent. Cela avance.

Les travaux ont bien démarré et il y a une bonne volonté de l'ensemble des commerçants parce qu'ils se rendent bien compte qu'il faut faire quelque chose. Ce centre commercial doit être dynamisé dans l'intérêt des habitants mais dans leur intérêt aussi parce qu'il faut donner envie.

M. le Maire.- Nous y étions samedi après-midi tous les deux au centre commercial pour tirer un coup de chapeau aux commerçants qui souffrent. Ce n'est pas facile.

Quelques chiffres sur la rénovation urbaine. Tout le monde a en tête le budget de la commune de Laxou de l'ordre de 16 à 18 M€ ; l'Etat dans le plan BORLOO de rénovation urbaine sur le quartier du Champ-le-Bœuf a mis 20 M€. Il y a plus sur le quartier du Champ-le-Bœuf en rénovation urbaine que le budget de la commune de Laxou. C'est dire l'effort de l'Etat au moment du plan BORLOO. Il faut aussi avoir un peu de mémoire pour dire que l'Etat régalién, de temps en temps, fait son travail. C'est un peu plus long que ce que l'on aimerait.

Y a-t-il des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

.....
**Q -13 Actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiements -
 Aménagement du site Pasteur en Maison de la Vie Associative et du Temps Libre**
Rapporteur : M. FRESSE

M. FRESSE.- *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire.- L'inauguration est le 21 juin pour la fête de la musique.

Y a-t-il des remarques ?

M. GERARDOT.- Pour spécifier qu'en cohérence avec les positions de notre groupe jusqu'à présent sur ce sujet, je ne referai pas le débat, nous ne participerons pas au vote sur cette délibération.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? (Non)

.....

Vous êtes spécialistes sur le refus de vote. Cela vous regarde mais maintenant il faut avoir une certaine cohérence aussi.

M. GERARDOT.- Je le suis.

M. le Maire.- Si vous voulez bien me laisser terminer sans m'interrompre.

Je note quand même que vous n'avez jamais voté favorablement ces délibérations, que ce soit sur le parc Pol CHONE ou que ce soit sur la maison de la vie associative et du temps libre. Encore une fois, cela vous regarde mais il faut avoir une certaine cohérence. Vos amis ne sont pas forcément là ce soir mais vous avez des procurations.

Je note que, sur ce programme, le Conseil général accompagne la commune de Laxou à hauteur de 170 000 €. On ne peut pas, dans une enceinte, dire je refuse le vote, je vote contre, etc. et dans une autre instance subventionner ce même projet. C'est là où je parlais de cohérence.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés 5 abstentions :

MM GHISLAT BAUMANN GERARDOT MMES EPHRITIKHINE DOUX

Q -14 Attribution d'une prime pour le ravalement de façades

Rapporteur : L. WIESER

Mme WIESER.- (*Lecture de la délibération*)...

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

Q -15 Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération - Attribution d'une subvention à la maison de la culture et de la jeunesse Jean Christophe Massinon

Rapporteur : Y. PINON

M. PINON.- (*Lecture de la délibération*)...

Jean-Christophe MASSINON, c'est en réalité la MJC de Maxéville qui a changé de nom fin mai.

Vous rayez le mot « complémentaire » qui n'a rien à faire dans cette délibération vu qu'il n'y en avait pas précédemment.

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

CULTURE

Q -16 INFOLOR - Demande de participation financière à la Mission Régionale des Métiers d'Art pour l'exposition "VICE VERSA"

Rapporteur : A. ROY

Mme ROY.- (*Lecture de la délibération*)...

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q -17 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée - Réaffirmation des liens qui unissent la Ville de Laxou et la Ville d'Heubach.

Rapporteur : A. ROY

Mme ROY.- (*Lecture de la délibération*)...

M. le Maire.- On parle d'Europe. Les élections européennes risquent d'apporter certaines surprises malheureuses. Le couple franco-allemand est gravé dans l'histoire et espérons que les relations entre nos deux pays continuent à se porter le mieux possible.

Sur cette délibération, y a-t-il des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q -18 Comité UNICEF 54 - Attribution d'une subvention de fonctionnement

Rapporteur : A. ROY

Mme ROY.- *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions ? (Non)

Abdel-Karim QRIBI qui vient de partir au travail, a donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

JEUNESSE

Q -19 Association Colonie de Laxou - Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement

Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE

Mme BOUGUERIOUNE.- *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions ?

Mme EPHRITIKHINE.- Je voulais juste faire remarquer que l'année dernière à cette même époque, lors de l'attribution de cette subvention, j'avais fait quelques remarques et vous aviez proposé une rencontre tripartite dans laquelle j'avais fait œuvre de collaboration ou de partenariat et qu'à ce jour on n'a pas eu de rencontre. J'avais proposé cette rencontre. Ma proposition reste toujours valide pour discuter d'un certain nombre de points sur lesquels je ne reviendrai pas aujourd'hui, qui étaient en débat à cette même époque.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? (Non)

Je suis un peu embêté, Madame EPHRITIKHINE, parce que vous êtes quelqu'un pour qui j'ai une très grande estime. Vous entendre dire que c'est

vous qui avez proposé la rencontre, on peut reprendre les minutes de l'époque. C'est moi qui l'avais proposée.

Mme EPHRITIKHINE.- Je l'avais acceptée.

M. le Maire.- Absolument !

Encore une fois, vous n'aviez pas proposé de date non plus.

Le hasard fait que j'ai reçu un courrier ces jours-ci du président de l'association de la colonie de Laxou dont je vais vous donner lecture :

« Monsieur le Maire, le conseil municipal s'apprête comme chaque année à voter une subvention à notre association colonie de vacances de Laxou et je l'en remercie »

De notre côté, on a essayé un peu d'avancer mais je suis persuadé que le bon sens va l'emporter et que l'on va trouver des convergences.

Je poursuis la lecture : « Pour mémoire, je vous rappelle le mode de fonctionnement d'embauche du personnel qui existe depuis plus de 20 ans ».

C'était une de vos interrogations.

« Pour les séjours d'été, juillet et août, le personnel est rémunéré sous contrat éducatif avec un contrat de travail qui est rédigé et signé par une embauche. Pour les séjours des petites vacances, Noël et Pâques, le personnel est bénévole. Ceux-ci auraient signifié systématiquement... Je regrette que les personnes auxquelles cela semblait poser problème ne soient pas venues à notre dernière assemblée générale, assemblée ouverte à tous. Je tiens à vous informer que les bénévoles de l'association ont été blessés par les propos qui ont pu être tenus par certains à ce propos. Monsieur le Maire, je vous demande d'organiser une rencontre avec ces personnes afin de voir avec elles une proposition de plusieurs dates afin que les membres de notre association en charge des embauches puissent également être présents. »

Puisque je vous avais dit que l'on se calerait sur votre agenda, vous avez votre agenda ? Non ?

C'est dommage. Je vous demande trois dates.

Vous n'avez pas votre agenda ? (Non)

Je vais vous proposer quelque chose. C'est vous qui allez fixer la réunion. Je vais vous demander trois dates avant la fin de la semaine et je les transmettrai au président de l'association de la colonie de Laxou. Cela vous va ?

Mme EPHRITIKHINE.- Oui.

Mme MAIRE. - Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q -20 Halte-garderie "Les Canailoux" - Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- (*Lecture de la délibération*)...

Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

SPORTS

Q -21 Complexe sportif Gaston Lozzia - Convention de mise à disposition du terrain herbeux à la section sportive de rugby du lycée Georges de la Tour

Rapporteur : G. GIRARD

Mme GIRARD.- (*Lecture de la délibération*)...

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q -22 Association Laxou ça roule - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : G. GIRARD

Mme GIRARD.- (*Lecture de la délibération*)...

On a fait une demande au sujet de la temporisation. On a eu des nouvelles. Il s'avère que la Maison du Vélo du Grand Nancy nous a répondu que la temporisation des stations de lavage de vélo est identique à Ludres et pour toute la France.

Je ne savais pas si je devais le dire avant ou après le vote, toujours est-il que le parcours de santé est terminé. Si vous voulez aller vous promener, courir...

Ce n'est pas antidémocratique. Ce parcours de santé peut être une des fiertés de la commune. On a un complexe magnifique, des forêts. C'est à la limite de Nancy ; toutes les conditions sont réunies.

C'est un peu délicat pour les vélos : le parcours est interdit aux vélos sur la boucle de 1 600 mètres comme celle de 2 500 mètres alors qu'il y a des voies d'accès partout notamment un départ de parcours de VTT qui est situé non loin de la station de vélos de lavage, c'est bien pour cette raison que l'on sort et rentre par là.

Nous avons 23 000 € et 5 000 €. Nous en sommes à 28 000 € avec la signalétique, les barres d'étirement...

M. ANTOINE.- Et ce n'est pas fait pour les chiens.

Mme GIRARD.- C'est fait pour les chiens tenus en laisse.

M. le Maire.- Vous parlez de la fierté de la commune, c'est aussi une fierté de la commune parce que l'on vient en aide à l'ONF parce que je rappelle que le parcours est totalement sur le territoire de l'ONF et appartient à l'ONF qui met de l'argent pour rénover le parcours de santé.

Mme GIRARD.- L'ONF, ils ont vu tous les efforts que la commune de Laxou faisait. Il y avait un tronçon qui reliait une partie du parcours, ils ont gentiment approuvé le fait de réhabiliter ce tronçon de 180 mètres à leur compte. Je tiens à le signaler.

M. le Maire.- C'est un beau partenariat.

Y a-t-il des remarques ? (Non)

M. GERARDOT ne prend pas part au vote étant vice-président de l'association subventionnée ce soir.

La délibération est adoptée à l'unanimité 1 abstention : M GERARDOT

COMMUNICATIONS

1) Compte rendu d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine pour la Cohésion Sociale (DSUCS) reçue au cours de l'année 2012

Rapporteur : Y. PINON

M. PINON.- (*Lecture de la délibération*)...

Ce rapport est consultable au secrétariat général.

Ce rapport est très fourni ; il a près de 80 pages. Il présente une liste très importante d'actions réalisées dans le cadre du C.U.C.S. mais également dans le cadre du dispositif de réussite éducative puisque la commune a voté par une DM l'année dernière une subvention à la demande de la direction départementale de la cohésion sociale pour financer avec ses fonds propres et spécifiquement le dispositif de réussite éducative. Il y a des actions réalisées dans le cadre de l'éducation au sens le plus large possible, c'est-à-dire éducation dans le cadre scolaire, périscolaire, extrascolaire. Toutes ces actions sont relatées. Il y a des actions en faveur de l'emploi pour les Laxoviens et les Laxoviennes et des activités et des actions en matière d'activités, de loisirs, sportives et pour la jeunesse.

Cela a donné à une présentation synthétique du contexte social et équipementier de la commune.

On est en excédent et l'Etat salue à chaque fois le rapport.

M. le Maire.- Merci aux services et à toi. C'est énormément de travail. Cela vaut le coup, là aussi, d'avoir les chiffres en tête. Ce sont 2 M€ que la commune met en plus.

2) Développement durable - Présentation du rapport annuel 2012 de la Communauté urbaine du Grand Nancy

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Je vous invite vivement à le lire. On ne va pas lire la globalité du rapport. Toutefois, il y a les cinq finalités inscrites au code de l'environnement reprises dans ce rapport développement durable de la C.U.G.N. pour 2012 :

- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations.
- Lutte contre le changement climatique.
- Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources.
- Epanouissement de tous les êtres humains.
- Développement suivant des modes de pollution et de consommation responsables.

Vous avez tous les chapitres qui sont un peu détaillés.

Est-ce que cette communication appelle une intervention ? (Non)

3) Communauté urbaine du Grand Nancy - Séances des Conseils du 19 avril et du 31 mai 2013.

M. le Maire.- Pour la partie qui concernait Laxou, il y avait notamment le syndicat mixte des transports, c'était le 31 mai. Il y avait une assemblée un peu clairsemée parce que c'était la fête des voisins.

Je ne sais pas si ces communications appellent des interventions. S'il n'y en a pas, je vais vous souhaiter de bonnes vacances, et nous nous verrons à la rentrée. Je n'ai pas encore la date du prochain conseil municipal.

Bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 05.